

## PHARMACIEN D'OFFICINE, GARANT DE LA BONNE DISPENSATION

Dépistage obligatoire du déficit en DPD (*dihydropyrimidine deshydrogénase*) avant dispensation d'une chimiothérapie à base de fluoropyrimidines **capécitabine (XELODA® et génériques) et 5-Fluorouracile (5-FU)**



**Eviter certaines toxicités sévères** chez les patients déficitaires en DPD, en leur proposant un **ajustement de la posologie initiale** des fluoropyrimidines, sans pour autant impacter l'efficacité du traitement, voire un traitement alternatif en cas de déficit complet.

### CONDITIONS STRICTES DE PRESCRIPTION ET DE DISPENSATION EN PHARMACIE DE VILLE DE LA CAPÉCITABINE OU DU 5-FU




#### PATIENTS CONCERNÉS

- Patients **avant 1ère dispensation** d'une chimiothérapie comportant une fluoropyrimidine
- Patients n'ayant pas eu bénéficié d'un dépistage pré thérapeutique, et ayant présenté des toxicités sévères, **avant réintroduction de la fluoropyrimidine**



#### MÉDICAMENTS CONCERNÉS

- Spécialités pharmaceutiques contenant :
- de la capécitabine (**XELODA®, CAPECITABINE génériques®**)
  - du 5-FU (**FLUOROURACILE génériques®**)

 Recherche systématique du **déficit en DPD** demandée **par le médecin prescripteur**, réalisée **une seule fois** par simple prise de sang et **mesure de l'uracilémie** (dosage du taux d'uracile présent dans le sang du patient). Il n'est pas nécessaire de la mesurer à nouveau avant chaque cycle de chimiothérapie.



**Le patient a été informé** de la mesure de l'uracilémie et de son résultat



Le prescripteur mentionne « **Résultats uracilémie pris en compte** » sur la prescription

#### EN PRATIQUE



#### PHARMACIEN



Le pharmacien s'assure avant toute dispensation de la **réalisation** de l'uracilémie et de la **prise en compte du résultat** par le prescripteur



Il vérifie la présence de la **mention « Résultats uracilémie pris en compte »** sur la prescription



**En cas d'absence de la mention**, le pharmacien doit s'assurer auprès du médecin prescripteur que l'uracilémie a bien été effectuée et prise en compte avant toute dispensation



Fiche d'information à destination des patients remise par le pharmacien  
> téléchargeable sur [ansm.sante.fr](http://ansm.sante.fr) > S'informer > Points d'information

Travaux de  
l'ANSM/ INCa / HAS



Note d'information du Ministère des Solidarités et de la Santé  
n° DGS/PP2/DGOS/PF2/PF4 du 19/03/2019